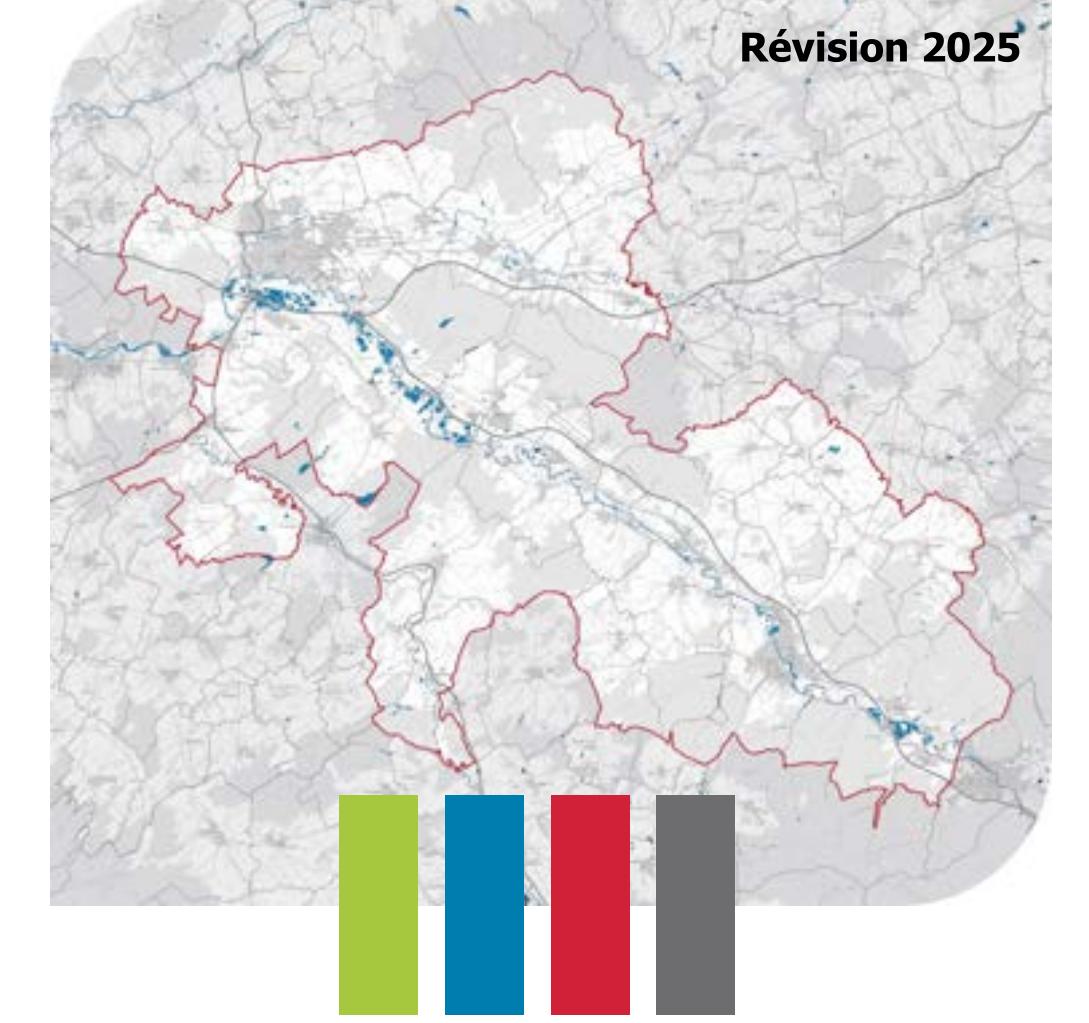




Plan local d'Urbanisme intercommunal



0 100 200 300 400 500 m

Règlement graphique
 Zone urbaine
 Zone à urbanisation ouverte
 Zone à urbanisation fermée
 Zone agricole
 Zone naturelle ou forestière

Cadastre
 Parcelles
 Bâtiments

Prescription ponctuelle
 Bâtiments d'habitations existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (16 02)
 Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 01)

Prescription linéaire
 Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 01)
 Règles d'implantation des constructions (hors 10m des cours d'eau) (15 00)
 Règles d'implantation des constructions (10m des cours d'eau) (15 00)
 Voies, chemins à conserver et à créer (24 00)

Prescription surfacique
 Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 inondation)
 Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 cavité souterraine)
 Emplacement réservé (05 01 à 05 04)

Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (07 04)
 Règles d'implantation des constructions (15 01) Bande d'implantation des façades)
 Règles d'implantation des constructions (15 01) Bande d'implantation des constructions)
 Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STEICAL) (16 03)
 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (08 00)

Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (25 00)
 Hauteur maximale (39 02)

